



## DECLARATION DU SNES-SNUIPP-FSU CAPA RECOURS DES PSYEN 09 AVRIL 2021

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour examiner les recours individuels effectués par les collègues, relatifs aux avis donnés lors des rendez-vous de carrière.

La FSU rappelle que le gouvernement, à travers sa loi dite de transformation de la fonction publique a mis fin à plus de 70 ans de paritarisme, symbole du dialogue social dans la fonction publique. En effet, les représentants du personnel n'ont plus accès aux documents liés à la gestion des personnels (mutations, promotions, etc.) qui donnent une vision d'ensemble permettant de corriger les erreurs et d'en améliorer les résultats pour le bien de tous. Ce système qui a fait ses preuves, a été détruit par le gouvernement. Il bouleverse les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires.

En réduisant le pouvoir des représentants du personnel, le gouvernement réduit les droits et les possibilités de dialogue de ses fonctionnaires qui se retrouvent isolés. Il ne reste aux collègues que la possibilité de contester individuellement pour être en communication avec l'administration.

Concernant plus spécifiquement les PsyEN, la FSU dénonce :

- Le nombre insuffisant de places offertes au concours des PsyEN qui entraîne la multiplication des postes vacants avec pour conséquence l'embauche de contractuels de plus en plus nombreux, symbole d'une précarisation progressive du métier. Notre académie est particulièrement touchée par ce phénomène. La FSU alerte régulièrement le rectorat sur le vieillissement de la population des PsyEN notamment des EDA, dont la moitié vont très prochainement partir à la retraite et qu'il faudra remplacer.
- L'absence de volonté politique de création de postes de PsyEN EDA comme EDO. Il suffit de prendre l'exemple du département girondin pour la mesurer. En ces temps difficiles pour tous, alors que la population scolaire girondine a augmenté de 10% en 10 ans, il n'y a eu aucune création de poste de PsyEN en Gironde alors même que le nombre d'élèves à besoin particulier n'a jamais été aussi important. La FSU a écrit à la Rectrice le 20 janvier et n'a eu à ce jour aucune réponse. Ce silence est bien sûr éloquent.

- L'impossibilité pour les PsyEN EDA de faire des vœux précis sur les écoles de rattachement. En effet, malgré les demandes maintes fois répétées au niveau national comme académique, et malgré les promesses de l'administration concernant l'amélioration du logiciel SIAM, les collègues ne peuvent toujours avoir la certitude d'être nommés sur la seule école de rattachement demandée à l'intérieur d'une circonscription. Cette impossibilité est vécue par les collègues comme une dégradation de leur condition de travail conséquence d'une gestion second degré qui ne tient pas compte des spécificités de la profession. La FSU réitère encore une fois la demande légitime des collègues.
- L'idéologie méritocratique à l'œuvre dans l'éducation nationale qui met en concurrence les personnels et génère des sentiments d'injustice quant aux appréciations de la « valeur professionnelle ». L'état impose un pourcentage de méritants par année : il promet de prime abord un avancement au mérite mais ne propose en réalité qu'un cadre aléatoire indépendant du « mérite » : nombre de promouvables, de promotions possibles avec des pourcentages qui varient créant une inégalité de traitement. Ainsi l'administration, de par ses règles, impose artificiellement que ses personnels ne soient pas tous méritants.

Aujourd'hui, lors de cette CAPA Recours, nous allons justement examiner un cas individuel qui met en évidence la trop grande subjectivité et partialité de l'évaluation individuelle mais aussi parfois une méconnaissance des règles de la part de certains évaluateurs. Nous rappelons qu'à la FSU nous militons depuis toujours pour une évaluation formative déconnectée du déroulement de carrière.

Les commissaires paritaires PsyEN FSU